

## NOTE.

---

Les membres du service civil qui désireraient signaler toute erreur qui aurait pu se glisser dans la compilation de cette liste, relativement à leurs nominations, etc., devront en informer le sous chef de leur département respectif avant le 30 juin prochain, afin que les corrections nécessaires puissent y être faites.

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, mars 1889.